



Litige avec notre lotisseur concernant du bitume

Par **nonobrest**, le **27/08/2010** à **21:31**

Bonjour,

je me permets de vous contacter de la part de notre lotissement. En effet nous sommes en conflit avec notre lotisseur (Mme QUERE) qui nous doit une parcelle bitumée de 25m² sur chaque entrée de lot. Or le dépôt de fond de garantie fait chez le notaire ne permet plus de payer ce bitume. Chaque propriétaire souhaitait à leur frais augmenter la surface de bitume. Un devis exorbitant a été fait via le lotisseur et l'entreprise Louzaouen. Aucun des propriétaires ne souhaite donc signer ce devis mais le lotisseur ne veut pas faire les 25m² qu'il nous doit (inscrit sur les contrats). Nous ne savons pas comment le faire réagir, ni comment obtenir notre dû. Pourriez vous nous donner une procédure éventuelle afin de débloquent cette situation? Peut être devrions nous envoyer une mise en demeure collective.

Merci beaucoup d'avance pour votre réponse.

Très cordialement.